

MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-OUELLE

Avis public

La Municipalité de Rivière-Ouelle requiert des soumissions pour :

Travaux de pulvérisation, de mise en forme et d'asphaltage sur le chemin de la Petite-Anse sur une longueur approximative de 1045 mètres

Objet du contrat : la Municipalité projette d'effectuer des travaux de pulvérisation, de mise en forme et d'asphaltage sur le chemin de la Petite-Anse **sur deux sections individuelles de 723 mètres (à partir du no. civique 100 jusqu'au no. civique 108) et 322 mètres (à partir du no. civique 111 jusqu'au no. civique 118) soit une longueur approximative de 1045 mètres.**

Le soumissionnaire qui se verra octroyer le contrat devra réaliser les travaux avant le **12 septembre 2025** à moins d'une entente préalable avec la Municipalité.

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du Conseil de la Municipalité, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution de son Conseil. La Municipalité se réserve le droit de retrancher des parties au contrat.

Date d'ouverture des soumissions : Jeudi le 29 mai 2025 à 10h00.

Octroi du contrat : Mardi le 3 juin 2025 à 20h00.

Lieu du dépôt des soumissions : Municipalité de Rivière-Ouelle
133, route 132
Rivière-Ouelle (Québec) G0L 2C0

Il est important de passer entre 8h30 et 12h00 ou entre 13h et 16h afin de vous assurer de l'ouverture du bureau. Il est préférable de contacter l'adjointe administrative, afin de signaler votre passage, au 418 856-3829 poste 201.

Les soumissionnaires doivent se procurer les documents d'appel d'offres sur le site du SEAO. Les frais sont fixés selon la tarification établie par le SEAO.

Un cautionnement de soumission de 10% valide pour 60 jours ainsi qu'une lettre d'intention pour un cautionnement d'exécution de 10% valide jusqu'à la fin des travaux doit accompagner la soumission.

Tous les cautionnements peuvent être remplacés par un chèque visé du même montant.

GILLES PICHÉ
Directeur général et greffier-trésorier
Municipalité de Rivière-Ouelle
Le 13 mai 2025